

**ASSEMBLÉE NATIONALE**25 mars 2006

---

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 189

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

-----  
**ARTICLE 2 NONIES**

Supprimer cet article

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La Haute autorité ne dispose pas de la personnalité morale. Elle pourrait donc être à la fois irresponsable devant la justice et disposer du droit à agir en justice pour le compte de l'État ? Il y a là un déséquilibre qu'il convient absolument de corriger.